

Prêt

Sont appliquées les conditions de prêt en usage dans le réseau Nebis (voir aussi **Informations pratiques**).

Les documents peuvent être réservés.

Les professeurs et collaborateurs peuvent demander un prêt à long terme pour les ouvrages nécessaires à l'enseignement ou à la recherche. Ils garantissent cependant l'accès aux documents en cas de demande interne.

Certains documents sont exclus du prêt. On peut les consulter sur place.

Rappels, amendes et frais

Le premier rappel, gratuit, est également une invitation à rendre le document dans un délai de 10 jours.

Chaque rappel supplémentaire est taxé (voir **Tarifs** dans les **Informations pratiques**).

Un document qui n'est pas rendu après le 4^{ème} rappel est considéré comme perdu et sera facturé en plus des frais de rappel.

Usage des documents

L'utilisateur manipule les volumes consultés ou empruntés avec soin et s'abstient de toute détérioration de quelque nature que ce soit.

Au moment de l'emprunt d'un volume, l'utilisateur signale au personnel de la bibliothèque les dommages qu'il a pu constater.

Les usagers sont personnellement responsables des documents empruntés. En cas de dommage ou de perte, les frais de réparation ou de remplacement sont facturés.

Prêt interbibliothèques

L'emprunt de documents d'autres bibliothèques du réseau Nebis est gratuit pour autant qu'ils soient retirés à la bibliothèque de l'EIA-FR.

Les usagers doivent se conformer aux conditions de prêt et d'utilisation imposées par la bibliothèque prêteuse. Des frais divers (rappels, photocopies, etc.) peuvent être perçus.

Prêt international : les tarifs et conditions peuvent être demandés à la bibliothèque.



Bibliothèque - informations pratiques

Contacts / Informations

Tél.: 026 / 429 65 31, 026 429 67 96 ou E-mail à biblio@eif.ch

La bibliothèque sur le Web :

Sur le site de l'EIA-FR : <http://www.eia-fr.ch/bibliotheque>

Portail de la bibliothèque : <http://www.netvibes.com/biblioeiafr>

Catalogue (réseau Nebis) : <http://www.nebis.ch>

Heures d'ouverture

Lundi à vendredi 9h30 - 13h00 et 14h00 - 17h00

Horaires réduits pendant les vacances d'été.

Conditions de prêt

Livres : **28 jours**, prolongation : max. 140 jours

Bandes dessinées : **14 jours**, prolongation : max. 70 jours

Périodiques : **3 jours**, prolongation : max. 15 jours

Si aucune réservation n'a été faite par un autre utilisateur, les délais de prêt se prolongent automatiquement 2 fois. Après 2 prolongations automatiques, l'utilisateur peut encore prolonger lui-même un document 3 fois via son compte utilisateur Nebis.

Exclus du prêt :

- Ouvrages de référence (point rouge)
- Derniers numéros des périodiques
- Documentation technique du bâtiment

Changement d'adresse postale ou électronique

Tout changement doit être annoncé à la bibliothèque ou modifié par l'utilisateur lui-même dans son compte lecteur de Nebis : www.nebis.ch

Oubli du mot de passe du compte utilisateur Nebis

Prière de s'adresser à la bibliothèque pour recevoir un nouveau mot de passe.

Equipement de la bibliothèque

- 2 PC publics
- Accès Wi-Fi au réseau de l'EIA-FR et à Internet
- Photocopieuse noir-blanc (cartes en vente à la reprographie)
- Imprimante, scanner, copieur couleur (-.50 la feuille)

Tarifs

L'utilisation de la bibliothèque est gratuite.

Taxes de rappels

Les rappels et factures sont envoyés directement par la centrale du réseau Nebis.

- 1er rappel gratuit (document à rendre dans les 10 jours)
- 2ème rappel Fr. 10.- par document
- 3ème rappel Fr. 20.- par document
- 4ème rappel Fr. 35.- par document

le document qui n'est pas rendu après le 4^{ème} rappel est considéré comme perdu et sera facturé en plus des frais de rappel

Remplacement d'un document perdu

Frais de remplacement facturés à la personne responsable.

Si le document est épuisé, Fr. -.50 par page, mais au minimum Fr. 50.-



Règlement d'utilisation de la bibliothèque

Généralités

L'accès à la bibliothèque est public.

L'accès aux catalogues, la consultation et l'emprunt des documents de la bibliothèque de l'EIA-FR est gratuit.

La bibliothèque est un lieu d'étude où la tranquillité est respectée.

Les serviettes, sacs etc. doivent être déposés dans les casiers prévus à cet effet à l'extérieur de la bibliothèque.

Certains services tels que les recherches bibliographiques ou documentaires et le prêt interbibliothèques hors du réseau Nebis sont réservés aux usagers internes.

L'emprunt de documents par des usagers extérieurs est possible sous réserve des besoins internes de l'Ecole.

Inscription

Pour emprunter un document de la bibliothèque ou pour commander un livre d'une autre bibliothèque du réseau Nebis, la carte de lecteur est nécessaire.

L'inscription est gratuite. Elle se fait sur présentation de la carte d'étudiant ou d'une carte de légitimation.

Tout changement d'adresse doit être communiqué sans délai à la bibliothèque.

L'inscription implique que l'utilisateur connaît et déclare accepter expressément le présent règlement.